

# L'AVENIR DE LA LOCATION MEUBLÉE À L'HEURE DE AIRBNB



## 13. DROIT FISCAL ET DROIT DOUANIER



### RÉF :

**DATE : 14 juin 2023**

**DURÉE : 3h**

**PUBLIC : Tous publics**

### PRÉ-REQUIS :

**Aucun prérequis**

### HORAIRES :

**9h30 >**

**TARIF : 185€**

**NIVEAU : Perfectionnement**

### FORMATEUR :

Me Jean-Louis LE  
BOULC'H

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Compléter et/ou actualiser ses connaissances sur le régime de la location meublée et disposer des informations permettant d'adapter l'exercice de son activité professionnelle aux contraintes et réglementations en vigueur.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

- Exposé
  Démonstration / exercices  
 Questionnement / débat
  Autre... Exemples et simulations  
 Mise en situation

## MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Power Point
  Jeux  
 Revue de Jurisprudence
  Autre...  
 Textes
  Autre... Prezi  
 Vidéo

## MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

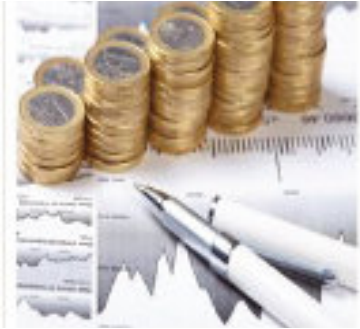
Comment estimez-vous que l'avocat aura atteint son objectif ? Définissez un seuil de réussite.

- Quiz ou QCM
  Autre...  
 Mise en situation
  Autre...  
 Restitution

# L'AVENIR DE LA LOCATION MEUBLÉE À L'HEURE DE AIRBNB



## 13. DROIT FISCAL ET DROIT DOUANIER



**RÉF :** UM23-16

**DATE :** 14 juin 2023

**DURÉE :** 3h

**PUBLIC :** Tous publics

### PRÉ-REQUIS :

Aucun prérequis

### HORAIRES :

9h30 > 12h30

**TARIF :** 185€

**NIVEAU :** Perfectionnement

### FORMATEUR :

Me Jean-Louis LE  
BOULC'H

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7 jours

## DESCRIPTION / CONTENU

- Les stratégies d'optimisation de l'investissement immobilier : location nue/location meublée/Airbnb/parahôtellerie
- La problématique du changement d'usage : article L631-7 du CCH, la compensation, les sanctions encourues, les voies de contournement
- La déclaration des meublés de tourisme : l'imprimé Cerfa 14004\*04, la déclaration en ligne, les contraintes imposées aux plateformes numériques
- Meublés de tourisme : location meublée ou parahôtellerie ? : les critères de qualification de la parahôtellerie, les conséquences comptables et fiscales, le piège des déficits fiscaux
- Les règles fiscales à respecter : comptabilité d'engagement, le caractère professionnel de l'activité, le traitement de l'utilisation privative des locaux
- Les régimes comptables applicables : micro BIC/réel simplifié/réel normal
- Les impôts et taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe de séjour, CFE, TVA, taxe d'habitation
- La taxation des plus-values de cession : activité LMNP, activité LMP, parahôtellerie professionnelle ou non
- Assujettissement à l'IFI : principes, le caractère professionnel de l'activité